

## PROCESSUS D'ADMISSION POUR L'ÉCOLE ÉLAN

Le processus et les différentes étapes sont mis en place afin que les familles soient bien informées des caractéristiques de l'école Élan ainsi que de son projet particulier, soit la pédagogie Freinet. Il ne s'agit pas de moyens visant à éliminer des familles, mais bien pour que celles-ci puissent choisir la bonne école pour leur enfant. L'école Élan est une école en libre choix.

### PROFIL D'APPRENANT ET PROFIL DE PARENT

Pour expliquer la pédagogie Freinet aux parents, un film leur est présenté lors de la soirée d'information. Une version courte du film est également disponible sur le site Internet de l'école à l'adresse suivante : [École primaire Élan](#). Le visionnement de ce film ainsi que la participation obligatoire à la soirée d'information tenue au mois d'octobre aident les familles à prendre une décision éclairée, à savoir si l'école Élan correspond bien à ce qu'ils recherchent comme milieu d'éducation.

L'école alternative n'est pas que le choix d'un enfant ou de ses parents, c'est un choix familial et tous doivent comprendre que leur implication est essentielle au bon fonctionnement de l'école.

### CRITÈRES D'ADMISSION

1. Adhérer au projet éducatif basé sur la pédagogie Freinet :
  - 1.1.1 À l'école Élan, les élèves évoluent dans un milieu démocratique et communautaire, où ils acquièrent un grand sens des responsabilités et de l'engagement social.
2. Résider sur le territoire du CSSDM.
3. Être d'âge de niveau préscolaire 5 ans à 6<sup>e</sup> année.
4. Effectuer la demande d'admission durant la période qui se termine le dernier jour ouvrable du mois d'octobre.
5. Compléter toutes les étapes d'admission.

**IMPORTANT : L'école ne peut pas admettre d'élèves qui résident en dehors du territoire du CSSDM.**



**École Élan**

3450, avenue De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 3X6  
Téléphone : 514 596-7299  
elan@cssdm.gouv.qc.ca  
elan.cssdm.gouv.qc.ca

### PRIORITÉ D'INSCRIPTION

1. La fratrie est priorisée
  - 1.1 Définition de la fratrie selon la politique d'admission du CSSDM : enfants du même foyer familial.
  - 1.2 Définition du foyer familial selon la politique d'admission du CSSDM : désigne des personnes formant une famille habitant à la même adresse sous la responsabilité d'au moins un adulte.
2. Le comité d'admission, composé de la direction, de membres du personnel et de parents, se réserve le droit d'examiner des situations particulières relatives à la fratrie.

### AUTRES FACTEURS PRIS EN CONSIDÉRATION DANS LE TRAITEMENT DES DEMANDES

1. Nécessité de maintenir un équilibre entre le nombre de garçons et le nombre de filles.
2. Nécessité d'équilibrer le nombre d'élèves par niveau dans les groupes multiâges.

**IMPORTANT : L'école doit respecter le maximum d'élèves par classe prévu par la convention collective des enseignants.**

### ÉTAPES D'ADMISSION

1. Assister à la soirée d'information. Une prise de présence sera faite sur place.  
**OBLIGATOIRE**
2. Assister à la journée *Portes ouvertes* - **FORTEMENT SUGGÉRÉ**
  - 2.1 Accompagné de votre enfant, vous pourrez poser vos questions aux élèves de l'école ainsi qu'aux enseignants.
3. Remise de la demande d'admission complétée. **OBLIGATOIRE**
  - 3.1 À remettre au plus tard, le dernier jour ouvrable du mois d'octobre. Il ne s'agit pas d'une inscription officielle.
4. Traitement de la demande par le comité d'admission
  - 4.1 Lecture des différentes demandes d'admission. Des précisions pourront être demandées aux parents, au besoin.
  - 4.2 Si le nombre de demandes pour un niveau dépasse le nombre de places, un tirage au sort est effectué par les membres du comité d'admission.
  - 4.3 Un courriel sera envoyé par la direction, au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de novembre, informant les parents de l'admission de leur enfant ou du recours à la liste d'attente, selon le cas.



**École Élan**

3450, avenue De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 3X6  
Téléphone : 514 596-7299  
elan@cssdm.gouv.qc.ca  
elan.cssdm.gouv.qc.ca

5. Inscription officielle au préscolaire 5 ans

5.1 Lorsque les parents reçoivent le courriel de la direction confirmant l'admission de leur enfant, ils doivent procéder à son inscription officielle en se présentant au secrétariat avec les documents requis : certificat de naissance original de l'enfant et deux preuves de résidence sur lesquelles apparaissent son nom et son adresse. Pour plus de détails, consulter le lien suivant : [Preuves-adresse](#)

6. Admission et inscription officielle au primaire.

6.1 Au mois de janvier, les parents recevront un courriel de la direction pour confirmer l'admission de leur enfant. Ils devront alors procéder à l'inscription officielle de leur enfant en se présentant au secrétariat avec les documents requis : certificat de naissance original de l'enfant et deux preuves de résidence sur lesquelles apparaissent son nom et son adresse. Pour plus de détails, consulter le lien suivant : [Preuves-adresse](#)

6.2 À la suite de l'inscription officielle à l'école Élan, les parents doivent informer l'école d'origine de l'enfant afin de le désinscrire. Un enfant ne peut pas être inscrit à deux écoles en même temps.